

## La charte de la personne âgée dépendante

Dans les secteurs EHPAD ou services de soins de longue durée, les professionnels agissent dans le respect de la liberté et de la dignité des personnes âgées dépendantes au regard des principes énoncés ci-dessous :

- ▶ Choix de vie : toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- ▶ Domicile et environnement : le lieu de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisie par elle et adaptée à ses besoins.
- ▶ Une vie sociale malgré les handicaps : toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- ▶ Présence et rôles des proches : le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- ▶ Patrimoine et revenus : toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- ▶ Valorisation de l'activité : toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- ▶ Liberté de conscience et pratique religieuse : toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- ▶ Préserver l'autonomie et prévenir : la prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- ▶ Droits aux soins : toute personne âgée dépendant doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- ▶ Qualification des intervenants : les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- ▶ Respect de la fin de vie : soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- ▶ La recherche, une priorité et un devoir : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- ▶ Exercice des droits et protection juridique de la personne : toute personne en situation de dépendance doit avoir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- ▶ L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion : l'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

### DOCUMENTS UTILES

 La Charte de la personne âgée dépendante

#### CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417  
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/droits-des-patients/la-charte-de-la-personne-agee-dependante-424.html>